



Georges Gilbert Baongla pourrait davantage s'enfoncer.

Le Tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif a rendu son verdict hier, Georges Gilbert Baongla, le « fils » de Paul Biya, a été condamné à deux ans de prison ferme, et sommé de payer une lourde amende de 25 millions de FCFA.

Le prétendu fils du Président de la République avait été interpellé en mai 2019 au carrefour Etoa-Meki à Yaoundé par les éléments de la police judiciaire, suite à une plainte pour « escroquerie » et « diffamation » déposée par Jean Pierre Amougou Belinga, le président directeur général de la télévision privée Vision 4.

Si le Tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif a finalement tranché sur ce premier dossier, Georges Gilbert Baongla devrait encore attendre pour faire face à la vingtaine d'autres plaintes déposées toujours contre lui, notamment celle relative à sa filiation, lui qui s'est toujours déclaré être fils « le naturel aîné » du président Paul Biya.

« Elisabeth Baongla c'est le nom de sa défunte mère. Sage-femme très proche de feu Madame Jeanne Irène Biya épouse de M. Paul Biya, alors Premier ministre », confiait en 2019 l'hebdomadaire Investigations de Soleil Nyassa.

« Baongla avait été donné comme filleul à son baptême à Monsieur Paul Biya, à l'époque Premier ministre et ce, dû à l'étroitesse des rapports entre dame Élise Baongla, génitrice de Georges Gilbert Baongla, et Madame Jeanne Irène Biya. Par conséquent, Baongla n'a jamais été le fils de Paul Biya. Mais plutôt, Filleul », avait-on lu dans les colonnes du journal